

Votre correspondant
Helpdesk/Belpic
E-mail
helpdesk.belpic@rrn.fgov.be

T
02 518 21 16
F
02 518 26 16



3186527

Annexes
1
Bruxelles

15 -09- 2017

Mon DOSSIER délivre des certificats électroniques ayant la même valeur juridique que les certificats qui sont délivrés par la commune.

Madame, Monsieur,

Mon DOSSIER est l'application en ligne du Service Public Fédéral Intérieur qui permet au citoyen de consulter son dossier personnel au Registre national et de télécharger en outre certains certificats. L'application a été complètement RELOOKÉE et de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées.

Grâce à cette application, le citoyen peut vérifier ses informations enregistrées au Registre national, signaler des erreurs, communiquer ses données de contact et prendre connaissance des organismes qui ont consulté ses données personnelles au cours des six derniers mois. Mon DOSSIER offre également la possibilité, selon la commune, de déclarer un changement d'adresse.

Un des atouts principaux de l'application est qu'elle permet au citoyen, où qu'il soit, de télécharger ou imprimer des certificats électroniques émanant du Registre national (tel que le certificat de composition de ménage).

Changements apportés

- Le contenu et le lay-out des certificats ont été modifiés afin de renforcer le caractère authentique du certificat (modèle en annexe).
- La structure et la présentation de l'application ont également été revues afin d'en faciliter l'utilisation.

Parc Atrium
Rue des Colonies 11
1000 Bruxelles

T 02 518 21 16
F 02 518 26 16

helpdesk.belpic@rrn.fgov.be
www.ibz.rrn.fgov.be



- Le nombre de certificats pouvant être obtenus via Mon DOSSIER est passé de cinq à dix :
 1. extrait des registres ;
 2. certificat de résidence principale ;
 3. certificat de résidence principale avec historique ;
 4. certificat de composition de ménage ;
 5. certificat de vie ;
 6. certificat de nationalité belge ;
 7. certificat d'un électeur belge ;
 8. certificat de cohabitation légale ;
 9. certificat de résidence en vue d'un mariage ;
 10. certificat du mode de sépulture et/ou rites.
- Une campagne de communication a été développée afin de promouvoir l'application et d'encourager les citoyens à l'utiliser.
- **En outre, le Registre national, via Mon DOSSIER, offre la possibilité au citoyen de communiquer sur base volontaire ses données de contact** ou certaines d'entre elles : numéro de téléphone, de GSM, de fax et une adresse e-mail.

De nombreux avantages

La production de certificats électroniques au moyen de Mon DOSSIER représente une véritable simplification administrative, tant pour les communes que pour les citoyens et offre de nombreux avantages :

- Plus facile : vous ne devez plus vous déplacer jusqu'à l'administration communale.
- Plus rapide : vous disposez immédiatement du certificat. Vous n'êtes plus tributaire des heures d'ouverture de votre administration communale mais pouvez demander les certificats, depuis chez vous, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et les transmettre par courrier électronique aux autorités qui vous les demandent.
- Moins cher : l'application Mon DOSSIER et ses certificats sont gratuits.
- Plus sécurisé : Mon DOSSIER délivre des certificats électroniques dont la signature peut être contrôlée de manière électronique.
- Protection de l'environnement : l'utilisation de certificats électroniques réduit la consommation de papier. La diminution du nombre de déplacements à l'administration communale est synonyme d'une réduction de la pollution.



La communication des données de contact s'inscrit dans la démarche de simplification administrative. Les autorités publiques ayant accès à ces données pourront ainsi communiquer de manière plus rapide et plus efficace avec le citoyen.

Mais nous ne sommes pas le seul acteur de ce projet.

Les différents organismes qui exigent certains certificats électroniques contribuent également au succès de ce projet.

Nous souhaitons dès lors insister sur le fait que ces certificats peuvent être acceptés en tant que certificats à part entière et ne doivent pas être refusés !

Validité juridique

Bien entendu, il est crucial pour vous de savoir si les certificats électroniques obtenus via Mon DOSSIER ont bien la même validité (juridique) que ceux obtenus via la commune.

La réponse est affirmative !

Les certificats électroniques de Mon DOSSIER contiennent des informations officielles en provenance directe du Registre national. La loi organisant le Registre national disposant que les informations contenues et conservées au Registre national font foi jusqu'à preuve du contraire, celles-ci peuvent donc être valablement utilisées en remplacement des informations contenues dans les registres de la population¹.

Les certificats obtenus via Mon DOSSIER portent le cachet électronique du Registre national et ont par conséquent la même valeur juridique que les certificats délivrés par la commune.

Pour plus de clarté, un arrêté royal du 9 mars 2017 a modifié l'article 3 § 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juin 2004 déterminant le régime des droits de consultation et de rectification des données électroniques inscrites sur la carte d'identité et des informations reprises dans les registres de population ou au Registre national des personnes physiques. Cet article précise maintenant explicitement que chaque titulaire d'une carte d'identité électronique peut obtenir online et gratuitement des certificats, établis d'après les informations reprises au Registre national des personnes physiques, pour autant que ces informations le concernent. Ces certificats sont revêtus du cachet électronique du Registre national

¹ Article 4 de la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques.



des personnes physiques. Le Ministre de l'Intérieur, par un arrêté ministériel du 21 avril 2017, a fixé les modèles de ces certificats.

Passons à l'électronique!

Nous recommandons fortement d'utiliser la version électronique des certificats obtenus via Mon DOSSIER. Seule la version électronique permet de vérifier la validité du cachet électronique.

Vous pouvez donc sans problème demander que les certificats qui ont été obtenus via Mon DOSSIER vous soient transmis par e-mail. Ainsi, outre un gain de temps, une consommation de papier moindre et des déplacements moins importants, la sécurité du document est également renforcée.

Nous en profitons pour rappeler que les instances publiques habilitées à consulter certaines données dans le Registre national peuvent directement obtenir auprès du Registre national les certificats en rapport avec ces mêmes données.

Les habilitations en matière d'accès à ces données sont délivrées par le Comité sectoriel du Registre national.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration.

Jacques Wirtz
Directeur général

Pour de plus amples informations concernant l'application Mon DOSSIER, veuillez vous adresser à notre Helpdesk :

Helpdesk Belpic
Tél : 02 518 21 16 - helpdesk.belpic@rrn.fgov.be